

Les enquêtes PISA, le bisannuel célèbre classement de Shanghai et les recherches sur les causes du chômage en France mettent tous en avant un constat simple : la faiblesse de la formation initiale (mauvaise adéquation avec les besoins du marché) et continue (qui profite davantage au plus qualifiés). Par ailleurs, il est reconnu que la possession d'un diplôme protège contre le chômage (moins chez les jeunes : moins de 10% de chômeurs diplômés, plus de 25% chez les non diplômés). Face à ce constat, une décision gouvernementale au début des années 2000 est la mise en place d'un système de validation des Acquis de l'Expérience. Grâce à lui, toute personne, quelle que soit sa situation (âge, parcours professionnel, niveau d'étude) peut obtenir un diplôme ou une certification professionnelle reconnue au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Pour cela, le candidat doit avoir 3 ans d'expérience dans le domaine souhaité, constituer un dossier dans lequel il fait part de ses compétences et passer devant un jury qui validera tout ou partie de la certification/diplôme. Quelques années après sa mise en place, le faible recours à la VAE fait parler de son relatif échec.